

Le Monde, 2 juin 2011

Les députés UMP édulcorent le texte sur la transparence des sondages politiques

La proposition de loi issue du Sénat a été sensiblement amendée par la commission des lois de l'Assemblée nationale, mercredi 1^{er} juin

Anticipation, impact sensibliste. Depuis que le Congrès des sondages a été créé, les sondages politiques ont été soumis à une réglementation stricte. Ce dernier avait obtenu un accord des députés UMP sur la transparence des sondages politiques. Mais, le Sénat a refusé de le faire. La commission des lois de l'Assemblée nationale a donc proposé un amendement.

« C'est important »

Le Sénat a refusé de le faire. La commission des lois de l'Assemblée nationale a donc proposé un amendement.

Le Sénat a refusé de le faire. La commission des lois de l'Assemblée nationale a donc proposé un amendement.

Après les sondages d'opinion, les sondages politiques ont été soumis à une réglementation stricte. Ce dernier avait obtenu un accord des députés UMP sur la transparence des sondages politiques. Mais, le Sénat a refusé de le faire. La commission des lois de l'Assemblée nationale a donc proposé un amendement.

Après les sondages d'opinion, les sondages politiques ont été soumis à une réglementation stricte. Ce dernier avait obtenu un accord des députés UMP sur la transparence des sondages politiques. Mais, le Sénat a refusé de le faire. La commission des lois de l'Assemblée nationale a donc proposé un amendement.

Après les sondages d'opinion, les sondages politiques ont été soumis à une réglementation stricte. Ce dernier avait obtenu un accord des députés UMP sur la transparence des sondages politiques. Mais, le Sénat a refusé de le faire. La commission des lois de l'Assemblée nationale a donc proposé un amendement.